

**MAIRIE**  
**DE LESCURE**  
**D'ALBIGEOIS**  
**81380**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

Le 27 avril 2026, à dix-huit heures et trente minutes, le **Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard DELBRUEL, Maire.

**Présents** : Bernard DELBRUEL, Yves MONTEILLET, Françoise CHINCHOLLE, Nassera ABADLIA, Olivier LEBRUN, Patrizia DRY, Francis ALARY, Martine DELEUZE, Christian DUMAY, Laurence GUIRAUD, Laurent JEANNIN, Franck GARRIC, Liliane ESPIE, Robin COT, Inès LEBAILLY, David POUTRAIN, Maxime FONTANILLE, Bénédicte LEYMARIE Ghislain PELLIEUX, Jérôme SABRIE, Claudette ROUQUETTE-BAULES, Alain CANAC, Sophie SANCHEZ, Denis ROUQUETTE.

**Absents excusés représentés** : Carole SEGURA (Bernard DELBRUEL).

**Absents excusés non représentés** :

**Absents non excusés non représentés** : Patricia COMBETTES, Jean-Claude RAFFANEL.

**Secrétaire de séance** : Françoise CHINCHOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice 27

Présents 24

Votants 25

Date de convocation :

21/04/2026

Date d'affichage :

22/04/2026

Numéro : 21/2026

## BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif 2026 pour la commune.

Il est équilibré à la somme de : 12 030 880,29 €

**Fonctionnement** : 6 870 129,26 €

**Investissement** : 5 160 751,03 € (avec restes à réaliser)

### Section de fonctionnement :

Le financement est assuré par :

- Le produit des contributions directes : ..... 2 573 659,00 €
- Les compensations des exonérations de taxes par l'État ..... 57 659,00 €
- Autres taxes ..... 345 000,00 €
- Dotation de solidarité communautaire ..... 100 138,00 €
- Dotations de l'Etat ..... 586 109,00 €
- Autres produits de gestion courante ..... 53 080,00 €
- Les ventes de produits et de prestations ..... 334 976,00 €  
(restauration scolaire, repas à domicile, mise à disposition du personnel, annexes)
- La neutralisation des amortissements de subventions versées ..... 165 300,00 €
- Les autres produits ..... 44 510,00 €
- L'excédent de fonctionnement reporté ..... 2 606 698,26 €

**Total des recettes de fonctionnement : ..... 6 870 129,26 €**

Les dépenses de cette section regroupent :

- Les crédits nécessaires à l'activité annuelle des services ..... 930 780,00 €  
(charges à caractères générales)
- Les charges de personnel ..... 1 678 759,00 €
- Les charges financières ..... 66 000,00 €
- Les atténuations de produits (SRU, attribution de compensation...) ..... 219 852,23 €
- Les autres dépenses de gestion courante ..... 797 100,00 €
- Les charges exceptionnelles ..... 260 838,00 €
- La dotation aux amortissements ..... 320 000,00 €
- Le virement à la section d'investissement ..... 2 596 800,03 €

**Total des dépenses de fonctionnement : ..... 6 870 129,26 €**

**Section d'investissement :**

Le financement est assuré par :

- Le FCTVA : .....	118 500,00 €
- Les crédits de reports 2025 en recettes .....	386 437,09 €
- La dotation aux amortissements .....	320 000,00 €
- Le virement de la section de fonctionnement .....	2 596 800,03 €
- La taxe d'aménagement .....	45 000,00 €
- La dette récupérable .....	3 120,00 €
- L'attribution de compensation d'investissement .....	51 412,00 €
- Les opérations d'ordre liées aux avances sur travaux .....	100 000,00 €
- L'affectation de résultat .....	1 539 481,91 €

**Total des recettes d'investissement : ..... 5 160 751,03 €**

Les dépenses de cette section regroupent :

- Les dépenses d'équipement (dont fonds de concours voirie) .....	2 772 594,03 €
- Les crédits de reports 2025 en dépenses .....	892 605,50 €
- Le reversement d'une partie du produit de taxe d'aménagement n-1 .....	16 938,00 €
- Le remboursement en capital des emprunts .....	180 000,00 €
- La neutralisation des amortissements de subventions versées .....	165 300,00 €
- Les opérations d'ordre liées aux avances sur travaux .....	100 000,00 €
- Le déficit d'investissement reporté .....	1 033 313,50 €

**Total des dépenses d'investissement : ..... 5 160 751,03 €**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026,

**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- **ADOpte** le budget primitif 2026 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 12 030 880,29 € dont :

<b>Fonctionnement :</b>	6 870 129,26 €
<b>Investissement :</b>	5 160 751,03 €

tel que présenté en annexe de la présente délibération.

- **AUTORISE** monsieur le maire, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57, à effectuer des virements de crédits de chapitre (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des crédits inscrits dans chaque section pour le budget général. Un compte rendu des virements de crédits sera effectué lors de chaque Conseil municipal.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A LA MAJORITÉ ABSOLUE (1 VOIX CONTRE)**

**Le Maire,**  
Bernard DELBRUEL

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour copie certifiée conforme au registre.

**La Secrétaire de séance,**  
Françoise CHINCHOLLE